



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°45

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le **18 décembre à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Aurélien BERRY, Gaëlle LABALME, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON,

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents et représentés : 8

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage : 13 décembre 2024

N 45 - Autorisation de signature convention ULIS avec la commune de Montmerle

Un enfant de Garnerans porteur de handicap est scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à Montmerle sur Saône.

Les frais de scolarité doivent être pris en charge par la commune de résidence.

Le couple étant séparé les frais seront répartis entre Garnerans et Lurcy.

Pour indication le coût moyen élève en 2023-2024 était de 402€ à l'école de Montmerle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **Autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de Montmerle.**

➤ **Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget 2025.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT